



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport Financier du Samedi 1^{er} Juin 2024

—
Saison 2023-2024

Sommaire

Introduction.....	2
Budget Réalisé 2023-2024	2
Adhérents	2
Recettes.....	2
Inscriptions	2
Ventes de marchandises.....	2
Location d'arcs	3
Concours 3D débutants	3
Subventions	3
Autres recettes.....	3
Synthèse	3
Dépenses	3
Investissement sur la saison 23-24	3
Fournitures et petit équipement	4
Achat de marchandises	4
Stock textile	4
Engagement sportif.....	4
Dotations aux amortissements (intégrée au budget)	4
Autres postes de dépenses.....	4
Reste à ventiler : 1601€.....	5
Budget Prévisionnel 2024-2025.....	5
Révision tarif.....	5
Adhésions	5
Recettes.....	5
Dépenses	6
Conclusion.....	6

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

Introduction

Le rapport financier s'appuie sur deux tableaux financiers :

- Le budget réalisé de la saison
 - Il s'agit d'une estimation à fin août
 - Il établit un comparatif du budget prévisionnel initial et du réalisé à ce jour.
- Le budget prévisionnel de la saison prochaine.
 - Il s'agit d'une estimation qui sera affinée en Octobre, quand nous aurons une visibilité de la réalité des inscriptions (budget révisé).

Tous les chiffres qui vont vous être présentés dans la suite de ce rapport peuvent être retrouvés dans les tableaux financiers consultables sur demande.

A noter que la saison se terminant à fin août, le budget définitif sera clos à cette date.

L'ensemble des factures et des bordereaux est accessible sur simple demande.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir un lien pour visualiser l'ensemble des pièces de la comptabilité de notre Compagnie.

Budget Réalisé 2023-2024

Adhérents

Le bilan en termes de nombre d'adhérents et de répartition en catégorie est disponible dans le rapport d'activité.

Le budget avait été constitué sur la base d'une stabilité des adhésions :

- Budgété 23-24 : 80 adhérents, dont 75 licenciés.
- Réalisé 23-24 : 75 adhérents, dont 70 licenciés.

Recettes

Inscriptions

Les inscriptions constituent le principal poste de recettes, il se décompose de la façon suivante :

- Les licences pour un montant de 5270€
- Les cotisations pour un montant de 7980€

Ventes de marchandises

Les ventes de marchandises d'un montant de 1389€ incluent :

- Les textiles : 359€ (au 1er juin)
- Les kits débutants : 910€
- La buvette du concours débutant : 148€

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

Location d'arcs

La location d'arcs s'élève à un montant de 1095€ pour 15 arcs loués.

Concours 3D débutants

Les inscriptions au concours 3D débutants représentent un montant de 361€

Subventions

Nous avons obtenu pour cette année le maintien de la subvention gros matériel de 2700 Euros. Elle nous a été accordée pour compenser l'amortissement de la salle qui se termine cette année.

La subvention du Conseil général va être supprimée, nous ne l'avons pas intégrée aux recettes.

Autres recettes

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas organisé de stages d'initiation pour des extérieurs. Cela n'a donc pas généré de recettes supplémentaires.

Synthèse

Ces recettes sont de deux types :

- Les recettes dont les sommes perçues ont vocation à être reversées,
 - Licences
 - Ventes de marchandises à prix coutants
- Les recettes qui constituent notre capacité d'autofinancement
 - Cotisations
 - Location arcs
 - Concours 3D débutants
 - Organisation de stage d'initiation

Globalement, les recettes sont inférieures au Budget annoncé il y a un an :

- Budgété 23-24 : 20300€
- Réalisé 23-24 : 18823€.

A noter que l'écart s'explique essentiellement par une vente de marchandises inférieure aux prévisions ce qui n'a donc pas d'impact sur notre capacité d'autofinancement.

Dépenses

Investissement sur la saison 23-24

Sur la saison 23-24, les investissements ont principalement concerné les postes suivants :

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

- Cibles 3D : 1884€
- Cibles parcours nature : 1366€
- Stramit : 940€
- Matériaux pour aménagement : 539€

Fournitures et petit équipement

Ce poste regroupe les achats de matériel d'archerie pour les réparations, le petit outillage, visserie. Il s'élève en date du 1^{er} juin à 1287€.

Achat de marchandises

Il concerne les deux postes suivants :

- Kits débutants : 693€
- Textile : aucun achat cette année

Stock textile

- Stock début de saison : 2072€
- Achat : 0€
- Stock au 1^{er} juin : 1741€

→ Variation de stock au 1^{er} juin : 331€

Engagement sportif

La compagnie prend en charge les engagements sportifs suivants :

- Concours pour les débutants
- Championnat de France

Ils sont évalués à 457€ à la fin de saison.

Concernant les frais de déplacement aux championnats de France, ils seront compensés par une attestation d'abandon de frais délivrée par l'USMV sur justificatif permettant de bénéficier d'une déduction fiscale. Cette disposition est donc sans impact sur le budget de la Compagnie.

Dotations aux amortissements (intégrée au budget)

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 2547€ se décomposant comme suit :

- Équipement salle : 2209€
- Cible 3D : 338€

Autres postes de dépenses

- Site WEB et communications : 210€
- Médailles et flèches niveau : 220€
- Réception/hébergement : 520€

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

- Formation/Stage : 0€

Reste à ventiler : 1601€

En date du 1^e juin, le reste à ventiler s'élève à 1601€, il sera affecté aux postes suivants :

- Achat de matériel pour travaux de fin de saison
- Réapprovisionnement de petit matériel d'archerie

Budget Prévisionnel 2024-2025

Révision tarif

Les tarifs des inscriptions avaient été révisés l'an passé pour tenir compte des évolutions en termes de subventions, augmentation de l'adhésion USMV et des licences. Les tarifs d'inscription sont reconduits à l'identique pour la saison à venir.

Pour la saison 24-25, les tarifs seront les suivants :

- Jeunes : 165€ (Licence et Adhésion USMV inclus)
- Adultes : 200€ (Licence et Adhésion USMV inclus)
- 2^e Cie : 135€ (Adhésion USMV incluse)
- Les réductions (famille et Viroflaysien) restent identiques.

Le prix du kit débutant sera de 70€.

Le prix de la location d'arc passera à 75€.

Adhésions

Pour élaborer le budget, nous avons fait l'hypothèse d'une stabilité du nombre d'adhérents soit une estimation de 80 adhérents, dont :

- 14 jeunes,
- 5 2^e Compagnie,
- 12 débutants (jeunes et adultes).

Recettes

Sur la base des adhésions prévisionnelles, le budget des recettes s'élève à 17050€.

Ces recettes sont de deux types :

- Les recettes dont les sommes perçues ont vocation à être reversées, 7765€ :
 - Licences : 5925€
 - Ventes de marchandises (kits débutants, textiles) : 1840€
- Les recettes qui constituent notre capacité d'autofinancement, 9285€ :
 - Cotisations : 7835€
 - Location arcs : 1000€
 - Concours 3D débutants : 450€

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

Les recettes prévisionnelles sont en baisse par rapport à cette saison du fait de la suppression des subventions. Toutefois notre capacité de financement sera très proche de cette saison compte-tenu de la fin de l'amortissement de la salle.

Dépenses

L'ensemble des postes de dépenses sont tous présentés dans le tableau financier et restent similaires à cette saison.

La principale évolution notable concerne les achats de matériel et équipement qui doivent intégrer les achats de « gros matériels » notamment les cibles 3D qui étaient auparavant financées par la subvention « Gros matériels » :

- 1500 € sont affectés au poste « Équipement » pour l'achat des équipements liés à la pratique (arcs, blasons...)
- 2600 € sont affectés au poste « Matériel » pour l'achat des cibles 3D, du Stramit et matériaux de rénovation des parcours ou installations

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 274€.

Conclusion

Le budget de la saison en cours (2023-2024) sera clôturé à l'équilibre.

Les capacités de financement sont essentiellement basées sur les cotisations qui représentent la moitié des inscriptions, l'autre moitié étant reversées à la FFTA pour les licences et à l'USMV. Elles sont complétées par les locations d'arcs et la recette du concours 3D débutants.

Le budget de cette saison nous a permis de réaliser les travaux d'entretien nécessaires et l'achat de cibles 3D.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre, 516€ de résultat desquels il faudra déduire la redevance USMV de l'ordre de 487€, et les hypothèses prises pour son élaboration basées sur la stabilité du nombre d'adhérents sont réalistes.

Toutefois ce budget ne permet pas d'envisager des travaux ou achats conséquents (ex : grosse cible 3D) du fait de la suppression des subventions.

L'organisation d'évènements ou stages d'initiation (ce qui n'a pas été le cas cette saison) peut apporter un complément de financement mais ne peut se faire qu'avec le concours de tous les membres de la compagnie.

A noter que les 15€ de cotisation par adhérent à l'USMV ne sont pas comptabilisés dans

Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2023-2024

ce budget mais sont sans impact puisque les sommes perçues sont reversées à l'USMV. Enfin, ce budget prévisionnel a été envoyé à l'USMV, il est validé en Conseil d'Administration de l'USMV.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour de plus amples informations.

La Trésorière de la Compagnie,
Odette Gallissot